



Nouvelles du conseil du 27 juin 2022

EcoPoints : le tourisme n'est pas autorisé

Les communes de la région rappellent à toute la population que les EcoPoints ou déchetteries sont des infrastructures communales, donc ouvertes aux seuls habitantes et habitants du village en question. Le tourisme des déchets est prohibé, ici comme ailleurs.

Ainsi, seuls la population et les commerces/artisans/entreprises de Sonceboz-Sombeval sont-ils autorisés à déposer des matériaux et des sacs consignés dans les installations ad hoc de cette commune, qu'il s'agisse de la déchetterie du Brahon, des conteneurs semi-enterrés ou des bennes à carton.

A Corgémont, l'EcoPoint de la rue de l'Avenir est destiné uniquement aux Curgismondains et à leurs voisins de Cortébert. Les conteneurs semi-enterrés, actuels et à venir, sont utilisables par les seuls habitantes et les habitants de Corgémont.

La population de Courtelary utilisera pour sa part son site de compost communal, ainsi que son EcoPoint de la Fleur de Lys (où les habitant/es de Cormoret sont autorisés, sur la base d'une convention intercommunale, à déverser leurs huiles usagées).

Enfin, la déchetterie de Cormoret est destinée exclusivement à la population de cette commune.

Les résidents ou autres entreprises des villages concernés sont par avance remerciés de respecter cette répartition, qui correspond à la répartition des charges en matière déchets. Chaque commune assume en effet ses propres factures, établies généralement sur la base du tonnage récolté.

Amendables

On ajoutera que toutes les infractions aux règles en vigueur, dans le domaine des déchets, sont susceptibles d'être sanctionnées par des amendes. Un homme (et une femme) averti...

Signalisation commandée

Le Conseil municipal a débloqué lundi soir un crédit de 8500 francs, nécessaire à la signalisation qui précisera les limites d'utilisation de nos ponts. Le matériel en question a donc été commandé ; il sera installé par le service technique communal.

Economie d'énergie

Dans un souci d'économiser l'énergie électrique, les autorités municipales ont libéré lundi deux montants pour remplacer les éclairages existants par des lampes LED, nettement moins énergivores. Le premier, de 5000 francs, concerne le bâtiment Collège 31. Le second, de 23'400 francs, permettra d'équiper la halle de gymnastique et les divers locaux du collège.

Cyberattaques : la commune est assurée

Au vu de la multiplication des cas d'attaques informatiques, dans notre pays, les autorités exécutives ont décidé de contracter une cyber assurance et ont opté pour l'offre jugée la meilleure.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Pour une Municipalité de notre grandeur, les frais de remise en état des données, après une attaque malveillante, pourraient atteindre 100'000 francs. Les mauvaises expériences de certaines communes doivent servir aux autres, raison pour laquelle le Conseil municipal a décidé de prémunir la collectivité contre une facture salée.

Une rencontre des EJC

Les directions des Ecoles à journée continue de tout le Jura bernois et de Bienne romande ont décidé de se réunir, pour des échanges et des réflexions, l'automne prochain dans notre commune.

La CODEJC (Conférence francophone des directions d'école à journée continue) est un partenaire privilégié de la Direction cantonale bernoise de l'instruction publique (INC). La Municipalité se réjouit qu'elle ait choisi notre village pour ses assises et lui souhaite d'ores et déjà une chaleureuse bienvenue et des débats constructifs en nos murs.

Cette rencontre régionale se déroulera le 26 octobre ou le 2 novembre.

On ne laisse pas les cartons au sol

La Municipalité rappelle aux utilisateurs concernés que les conteneurs à cartons possèdent deux entrées utilisables. La semaine dernière, alors qu'il y avait suffisamment de volume libre à l'autre entrée, une/des personne/s ont laissé leurs cartons au sol, devant l'entrée obstruée. Résultat : la tempête nocturne a dispersé ce matériel sur toute la rue de la Gare, dès lors jonchée de morceaux de cartons mouillés...

Lorsqu'un conteneur est plein à craquer, on est instamment prié de reprendre ses cartons chez soi. Merci par avance.

Travaux nocturnes

Les Chemins de fer annoncent de nouveaux travaux nocturnes, sur la ligne qui traverse et dessert notre commune. Ils ajoutent que de tels chantiers sont inévitablement bruyants et précisent qu'ils seront menés durant les nuit du lundi 4 au samedi 9 juillet prochains.

La grande régie s'excuse par avance des nuisances occasionnées et remercie les riverains de leur compréhension. Elle souligne que ces travaux répondent à des impératifs de sécurité et de ponctualité sur la ligne ferroviaire régionale.

Une aide financière après les intempéries de l'été dernier

La Fondation cantonale AFI (Assurance des frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires), à laquelle les communes bernoises cotisent au prorata de leurs habitants, vient d'annoncer qu'elle rembourserait un montant de quelque 54'000 francs pour les frais que nous De cette aide doit cependant être déduite une franchise de 31'500 francs. Le solde viendra diminuer la facture totale que la Commune a dû payer, entre intervention immédiate et remise en état de tous les biens non couverts par l'Assurance immobilière (GVB) ; cette facture atteint pas moins de 170'000 francs.



Les dégâts de juin 2021 sont encore dans toutes les mémoires.